



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

#### ADOPTION

**AVIS** est par les présentes donné, conformément à *l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **MARDI 5 NOVEMBRE 2024, À 19 H 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le règlement CA28 0084 intitulé *Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025* sera adopté.

Fait à Montréal,  
Ce 24 octobre 2024

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza